RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GER

DU 12 SEPTEMBRE 2026

Le 12 septembre 2026 à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Ger s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 8 septembre 2026.

Présents : MASSOU Xavier, PONNEAU Evelyne, NICOLAU Patrick, BARATS Alain, PELLETIER Delphine, CAZES Nathalie, BARROIS Stéphane, CONTE Stéphane, DASTUGUES Marina, DUFAUR-DESSUS Guy, DUPONT Julien, FRECHOU Céline, LAGALAYE Olivier, LABORDE Sophie, LARRÉ Pierre, ORAZI Stéphanie, PECARRERE Benoît, PROVOST Sophie, formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : ---
Excusés : FAURIE Marine

Secrétaire de séance : DASTUGUES Marina

Nombre de membres en exercice : 19 – Présents : 18
Qui ont pris part aux délibérations : 18

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, M. le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Location d'un logement communal : choix du locataire
- Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 - LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL : CHOIX DU LOCATAIRE

Le maire rappelle à l'assemblée que le T3 situé au rez-de-chaussée du 155 rue du Gleysia s'est libéré le 8 août 2026. Une annonce a été diffusée afin de le remettre en location. Trois demandes ont été reçues.

Ces dossiers ont été examinés au regard des critères prédéfinis par la commune à savoir :

- L'adéquation entre la taille du logement et la composition familiale
- La compatibilité entre les ressources mensuelles du demandeur et le loyer
- Le motif de la demande
- Les conditions de logement actuelles

Deux de ces dossiers présentent un caractère d'urgence. Pour l'un des deux dossiers, la commune est

en attente d'un complément d'informations.

Par ailleurs, entre la convocation du conseil et la présente séance, l'information de la libération prochaine (sous quinzaine) du T2, situé au-dessus du T3, est parvenue à la commune. Le T2 pourrait donc être proposé à l'une des deux personnes.

Au vu des circonstances et de cette dernière information, l'assemblée décide de surseoir à délibérer sur l'attribution du T3.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire donne lecture des décisions qu'il a prises par délégation de l'assemblée :

- **Procédures d'alignement et/ou bornage** :
    - Alignement propriété LERE-PORTE Pascal (parcelle B n°1080 - chemin rural dit de Lardit) : signature du procès-verbal de bornage

QUESTIONS DIVERSES :

- Sollicitation d'un RDV par l'association de chasse et de pêche pour la réhabilitation du lac de Ger.

La séance est levée à 10h00

La séance n'a pas donné lieu à délibération, l'assemblée ayant décidé de surseoir à délibérer.

Signature du Maire :	Signature du secrétaire de séance :
Xavier MASSOU	Marina DASTUGUES